

110 AGROSERVICES

Société Anonyme au capital de 1 525 000 Euros
Siège Social : 49, route d'Auxerre 89470 Monéteau
Auxerre 431 943 992

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 DECEMBRE 2023

Le Jeudi 7 Décembre 2023, à 17 heures 30,

les actionnaires de la société 110 AGROSERVICES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social à Monéteau, sur convocation faite par le conseil d'administration selon lettre simple adressée le 21 novembre 2023 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard DELAGNEAU, en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Messieurs Christophe VERDOT et Laurent MICHAUT les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur KREBS est désigné comme secrétaire.

La Société CHD AUDIT Ile de France, commissaire aux comptes titulaire de la société, régulièrement convoquée, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance réunissent plus que le quorum du quart requis par la loi.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Examen du mandat de Commissaires aux comptes
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses

Le Président présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration et les rapports du commissaire aux comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 juin 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 juin 2023 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 574 861,66 €, décide de verser un dividende par action de 3,25 € soit 495 625 € selon l'affectation suivante :

- Distribution aux actionnaires :
 - 110 BOURGOGNE, soit 152 500 parts à 3,25 €..... 495 625,00 €
- Compte de report à nouveau 79 236,66 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 1 772 237 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243bis du Code général des impôts, nous vous rappelons le montant des dividendes qui ont été mises en distribution au titre des trois derniers exercices clos.

Exercice	Montant total dividendes distribuées
Exercice clos au 30 juin 2020	484 950 €
Exercice clos au 30 juin 2021	393 450 €
Exercice clos au 30 juin 2022	434 625 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 dudit Code n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Commissaire aux Comptes de la Société CHD AUDIT Ile de France représenté par M. Jean-Marc BULLIER, Commissaire aux comptes titulaire, arrive à échéance.

Elle décide ne pas renouveler le mandat de la Société CHD AUDIT Ile de France et de nommer M. Jean-Marc BULLIER, Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate également que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société CHD AUDIT Auvergne Rhône Alpes arrive à échéance.

Elle décide de ne pas renouveler le mandat de la société CHD AUDIT Auvergne Rhône Alpes et de nommer en tant que Commissaire aux Comptes suppléant la société DUMONT & ASSOCIES – COMMISSAIRE AUX COMPTES, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs
Christophe VERDOT Laurent MICHAUT

Le Président
Gérard DELAGNEAU

Le Secrétaire
Jean-Marc KREBS